

Division des élèves et d'appui aux établissements DEAE

Affaire suivie par : Anne HUMBERT
Tél : 03 81 65 48 50
Mél : ce.college25@ac-besancon.fr

DSDEN du Doubs
26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 6 janvier 2026

L'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
d'école

Circonscriptions de Montbéliard 1 – 2 – 3 et 4

**Objet : Modalités d'admission et d'affectation en section bi-langue anglais / chinois – Collège A. Bouloche – Bart.
Rentrée 2026.**

Mesdames, Messieurs,

Le département du Doubs compte depuis la rentrée 2020 une section bi-langue anglais-chinois implantée sur le périmètre de P.M.A au sein du collège A. Bouloche (Bart) et s'adresse en priorité aux élèves du secteur de recrutement du collège mais aussi aux autres écoles du secteur de Montbéliard.

Elle offre ainsi aux élèves l'opportunité d'apprendre simultanément deux langues vivantes dès leur entrée au collège, à savoir 6 heures de langue au total réparties entre l'anglais et le chinois (4+2 ou 3+3).

Le chinois est l'une des langues les plus parlées dans le monde. Avec le développement et l'intégration économique des pays du monde chinois, la maîtrise de la langue chinoise représente un atout sur le marché de l'emploi pour les élèves qui souhaitent donner une dimension internationale à leur future vie professionnelle. L'apprentissage de cette langue permet de développer l'ouverture d'esprit, le sens du relatif et l'altérité qui sont essentiels dans la formation des citoyens. L'étude du chinois ne demande aucune disposition intellectuelle particulière mais nécessite un travail régulier et soigné. Elle permet de développer les mémoires visuelle, auditive et gestuelle qui peuvent être transférables dans d'autres disciplines.

La présente note décrit la procédure d'admission en 6^e bi langue anglais – chinois

1^{ère} étape :

Les directeurs d'école sont chargés de remettre la note d'information relative à l'admission en bi-langue anglais-chinois et la fiche de candidature aux élèves de CM2 et aux représentants légaux.

Une réunion d'information à destination des parents se déroulera **le 6 février 2026 à partir de 17h45, au sein du collège A. Bouloche, à Bart.**

2^{ème} étape :

Les représentants légaux devront retourner à l'école la fiche de candidature en bi-langue anglais chinois **entre le 9 mars et le 20 mars 2026 au plus tard.**

Les équipes pédagogiques complètent les fiches d'évaluation et transmettent l'ensemble des dossiers constitués de :

- la fiche de candidature en bi-langue anglais-chinois
- la fiche Evaluation

à :

Collège André Bouloche
2 rue du collège 25420 BART
Date limite : 3 avril 2026

3ème étape:

La commission départementale d'admission apprécie et classe les candidatures sur dossier selon les critères suivants :

- appréciation de l'enseignant de CM2
- intérêt pour la langue vivante enseignée à l'école (anglais ou allemand)
- motivation de la demande de l'élève

Cette commission départementale arrêtera la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

La Commission départementale d'admission en bi-langue anglais-chinois se réunira :

**A Besançon :
19 mai 2026 à 14h00**

Composition de la Commission départementale d'admission en bi-langue anglais-chinois :

Sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur d'académie ou son représentant :

- Monsieur GIANCATARINO, principal du collège A. Bouloche - Bart
- Madame HOUG, professeure de chinois du collège A. Bouloche - Bart
- Monsieur GUIBERT, IA IPR Langues vivantes, spécialité ANGLAIS
- Madame VAUCHET, Inspectrice de l'éducation nationale Montbéliard 1
- Madame ROQUEJEOFFRE, IA IPR Langues vivantes, spécialité CHINOIS
- Deux représentants des parents d'élèves désignés par Monsieur l'Inspecteur d'académie

Après avis de la commission, Monsieur l'Inspecteur d'académie affecte les élèves en bi-langue anglais-chinois au sein du collège A. Bouloche - Bart.

Les résultats de la commission d'admission en bi-langue anglais-chinois seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements **fin mai 2026**.

L'inspecteur d'académie,



Samuel ROUZET